

Analyses personnalisées pour une région définie par le mandataire

L'Inventaire Forestier National IFN produit de manière standard des analyses régionales par unité d'interprétation comme les régions de production, les régions économiques, les régions biogéographiques, les régions de forêts protectrices, les cantons et les arrondissements forestiers. Sur demande, il est possible d'obtenir des analyses à d'autres niveaux de régionalisation ou pour des zones particulières.

Le mandataire se concerte avec le Service scientifique de l'IFN pour définir le contenu des tableaux de résultats attendu. Pour des analyses concernant des unités spatiales définies librement (unités d'interprétation), les points suivants doivent être respectés:

Exigences concernant les unités d'interprétation définies par le mandataire:

- 1) **Format des données:** les polygones sont acceptés par l'IFN sous forme de shapes avec une projection LV03 ou LV95.
- 2) **Topologie:** il ne doit pas y avoir d'intersection entre les unités d'interprétation (polygones).
- 3) **Codage:** Chaque polygone doit représenter une seule et unique unité d'interprétation (code numérique univoque). Un fichier est requis, contenant les codes numériques et les textes décrivant les unités d'interprétation correspondantes.
- 4) **Etendue géographique:** Toutes les unités d'interprétation doivent se trouver à l'intérieur du territoire suisse.
- 5) **Surface minimale d'une unité d'interprétation:** Pour un résultat statistiquement fiable, une unité d'interprétation doit contenir au moins 5'000 à 6'000 ha de forêt, ce qui correspond à la taille d'un échantillon de 25 à 30 placettes IFN.

Dans le système d'évaluation de l'IFN, les unités d'interprétation livrées seront....

- contrôlées pour s'assurer que les exigences mentionnées plus haut sont respectées
- lues comme sets de données spatiales temporaires dans la base de données d'évaluation
- utilisées pour le paramétrage des tableaux de résultats
- accessibles sur le géoservice interne pour élaborer les cartes de résultats (si convenu auparavant)
- implémentées dans le cadre de calculations de réseaux, de dérivations, de configurations et de paramétrages (si convenu auparavant).

Accord à durée déterminée

Le Service scientifique de l'IFN rédige une offre sur demande. Si celle-ci débouche sur un mandat, un accord écrit à durée déterminée est alors conclu entre les parties.

Six mois après la conclusion de l'accord, les unités d'interprétation et les paramètres utilisés sont supprimés du système d'évaluation interne (sauf si convenu autrement). Par conséquent, une fois ce laps de temps écoulé, l'IFN ne peut garantir la reproductibilité immédiate des résultats; aucune réclamation à ce sujet ne peut être déposée.